

La culture mal répartie sur les chaînes de la RTBF

AUDIOVISUEL Audition du CSA en vue du renouvellement du contrat de gestion

- Le régulateur a évalué le respect par la RTBF de ses missions de service public.
- Il plaide pour un plus grand soutien à la production indépendante.

Imposer des obligations de service public à la RTBF à travers son futur contrat de gestion (2018-2022), c'est bien. Encore faut-il veiller au bon respect de celles-ci. C'est le rôle du CSA. Le régulateur de l'audiovisuel était logiquement auditionné ce jeudi par les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des débats politiques autour d'un document dont il va être le gardien pendant cinq ans. Son président, Dominique Vosters, a passé en revue la manière dont la RTBF avait rempli ses obligations ces cinq dernières années, pointant les faiblesses de l'actuel contrat de gestion et distillant de façon prudente ses suggestions. Il a aussi appelé le monde politique à bannir les formulations imprécises et les dispositions contradictoires qui ont parfois rendu difficile le contrôle du respect de l'actuel contrat de gestion, demandant un « droit de relecture technique » une fois le document finalisé (fin 2017).

1 La culture. Le contrat de gestion stipule que la RTBF doit développer ses missions culturelles de manière transversale dans son offre de programmes. Elle ne peut réserver l'offre culturelle à une ou des chaînes en radio et télévision, ni à des horaires restreints. Dans les faits, les analyses du CSA montrent qu'il y a un gros déséquilibre. Il n'y a que 6 % de programmes culturels sur la chaîne la plus regardée : La Une. Tout le reste est concentré sur La Deux et La Trois. Idem en radio. La Première et Musiq3 concentrent 82 % de toute l'offre culturelle. Le CSA s'interroge : ne faudrait-il pas prévoir des quotas culturels par chaîne ? Il note aussi que depuis la disparition du talk-show « 50 Degrés nord » pour raisons d'économies, il y a eu une diminution des plages d'expression directe aux artistes.

2 Soutien à la production indépendante. Depuis 2012, la RTBF doit investir un montant minimum de 7,2 millions d'euros par an dans des contrats avec des producteurs indépendants. Cet objectif est largement rencontré. Faut-il s'en satisfaire ? Le CSA estime que non. « Dans le contrat de gestion précédent, la RTBF devait investir un pourcentage croissant de son chiffre d'affaires dans la production indépendante, souligne le directeur du CSA, Bernardo Herman. La suppression de cette approche en 2009 pour raisons d'économies a engendré un manque à gagner de 8 millions d'euros sur les six dernières années pour le secteur. » « Vu l'impact positif de la production indépendante pour le pluralisme et pour le développement économique », il plaide pour un retour à une logique d'investissement proportionnelle, citant en exemple les politiques volontaristes d'autres télévisions publiques comme la VRT, tenue d'affecter 15 % de son chiffre d'affaires à des productions externes (les 7,2 millions de la RTBF représentent 4,8 % du CA). Le directeur du CSA s'est par contre montré prudent vis-à-vis de l'ambition de la RTBF de créer une société de production externe en partenariat avec des producteurs. « Il faut veiller à préserver l'indépendance des créateurs. »

3 Publicité. Le CSA constate que la RTBF reste nettement en dessous du plafond des 30 minutes de pub autorisées en prime time (entre 19 et 22 h). Elle n'a jamais excédé les 25 minutes. Elle attire par contre l'attention du monde politique sur le poids croissant de la publicité pour les sites de paris sportifs sur les antennes du service public. En juin 2016, lors de l'Euro de football, celle-ci a représenté jusqu'à 25 % des investissements

publicitaires sur La Deux. En décembre 2016, on était 5 % pour La Une. « Vu les enjeux sociétaux importants en matière de santé publique et de lutte contre les assuétudes », le CSA plaide en faveur de mesures décrétales particulières de protection ou d'avertissement du téléspectateur.

4 Les quotas. La RTBF remplit haut la main les quotas qui lui sont imposés en termes de diffusion d'œuvres européennes, d'œuvres indépendantes européennes récentes... Le régulateur de l'audiovisuel pointe néanmoins un manque de diversité. La France et la Fédération Wallonie-Bruxelles représentent, tous genres confondus, 79 % de la programmation de fictions européennes. Loin derrière, on retrouve l'Allemagne (12 %), dont les œuvres pèsent aussi lourd... que toutes celles des autres pays européens réunis. Ne parlons pas des fictions flamandes qui atteignent à peine les 0,1 %. En matière de quotas radio, là aussi les obligations sont très largement remplies. Le CSA recommande néanmoins de définir des heures de diffusion éligibles pour la diffusion des quotas afin que les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne puissent pas être relégués à des heures de faible écoute.

5 La webcréation. L'actuel contrat de gestion demandait à la RTBF de marquer un intérêt particulier aux « nouvelles écritures audiovisuelles » (webséries, webdocumentaires...). Le service public a été bien au-delà de ce timide objectif : mise en place d'un département entièrement dédié à la webcréation en 2014, production de 22 webcréations (depuis 2013), 25 récompenses... Le CSA estime donc que l'heure est venue de fixer des objectifs plus ambitieux afin de pérenniser cette activité. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

EMPLOI

Philippot : « L'intérim coûte plus cher que les CDI »

Pour présenter la nouvelle grille de La Première, la RTBF avait invité la presse à assister à l'enregistrement d'une émission spéciale qui sera diffusée à la place du « Grand Oral », samedi vers 13 h 15.

Le patron du service public, Jean-Paul Philippot, a répondu aux questions de plusieurs journalistes de la chaîne sur le destin de La Première mais aussi de la RTBF en général. L'occasion pour lui de réagir aux déclarations des syndicats qui étaient auditionnés mercredi par les députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'élaboration du contrat de gestion (Le Soir du 27/04). Ces derniers avaient vivement dénoncé le travail précaire : « Il y a une manipulation de la RTBF du concept de l'intérim. Cela devient quasi de l'esclavagisme. Les gens doivent accepter tous les horaires, les conditions de salaire... »

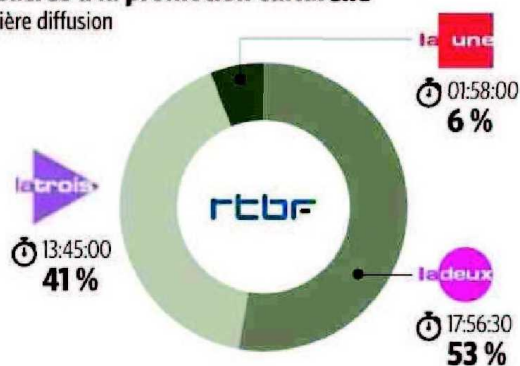
Jean-Paul Philippot a tenu à souligner que « les syndicats ont oublié de dire qu'il y a un protocole d'accord. Ce n'est pas un acte caché. On a voulu passer de 12 à 10 % de statuts précaires et ils n'ont pas voulu l'acter dans un protocole.

L'intérim coûte plus cher que les CDI. Les médias ne sont pas des entreprises qui fonctionnent de manière stable tout au long de l'année. On doit avoir un outil pour gérer les personnes intérimaires. » Il a aussi rappelé qu'il souhaitait que les 1.970 équivalents temps plein travaillant actuellement pour la RTBF soient garantis dans le futur contrat de gestion. « Ce n'est pas de l'immobilisme. C'est nécessaire pour pouvoir se développer en interne. »

MAXIME BIERMÉ

Répartition par chaîne de la durée des programmes consacrés à la promotion culturelle

Première diffusion



LE SOIR 28/04/17 - Source : rapports annuels RTBF - CSA

Durée et origine des fictions européennes diffusées par la RTBF - En secondes

